

Rapport financier trimestriel

(Non vérifié)

Période terminée le 30 juin 2012
Publié le 30 août 2012



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Adaptabilité Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance Arts Changements Technologies Communautés Transparence Artistes Partenariats

INTRODUCTION

Le présent exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2012, conformément aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les états financiers annuels vérifiés du Conseil pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012 ont été les premiers préparés selon le cadre comptable des NCSP.

La direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, qui ont été examinés et approuvés par le Comité de la vérification et des finances du conseil d'administration du Conseil des arts. Afin de déterminer l'information à inclure dans le présent exposé narratif, la direction a appliqué le principe de l'importance relative en tant que méthode de divulgation. La direction considère l'information importante s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. Par conséquent, nous mettons les lecteurs en garde de ne pas se fier indûment à ces « déclarations prospectives ».

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni le présent exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, ils présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2012, le Conseil a enregistré une perte de 32,6 millions de dollars, par comparaison à une perte de 28,3 millions pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,3 millions. Cette perte est presque entièrement attribuable à la différence entre le moment où sont comptabilisés les revenus de crédits parlementaires, et le moment où sont comptabilisées les charges de subventions. Les charges liées aux subventions de fonctionnement pluriannuelles sont portées aux dépenses dès le début de l'exercice, la plupart de ces subventions sont versées au cours du premier trimestre de l'exercice. Les effets de cette différence diminueront à chaque trimestre.

Le Conseil ne prévoit aucun changement important de ses crédits de 181,8 millions parlementaires pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2013. Étant donné que le Conseil reste assujéti à des restrictions financières, mais n'a pas été touché par le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement.

Au cours du trimestre, le Conseil a reçu des crédits au montant de 78 millions de dollars, en comparaison de 87 millions pour la même période de l'exercice précédent. Cette réduction de 9 millions est la principale cause de l'augmentation de la perte d'une année à l'autre pour le trimestre. Elle est compensée par des réductions de dépenses de 4,7 millions, visant principalement les charges de subventions, et par d'autres revenus. Au cours de l'exercice précédent, les crédits pour cette période étaient plus élevés qu'à l'habitude, en prévision des conséquences possibles des délais de financement résultant du rappel tardif du Parlement. Des paiements de dépenses de subventions ont également été versés à l'avance au cours de l'exercice précédent.

On prévoit que les charges de subventions dépasseront de 800 000 \$ le montant budgété basé selon les crédits parlementaire et autres revenus prévus. Ce dépassement de crédit est lié aux paiements de subventions versés à partir de l'excédent accumulé du Conseil, qui ont été reportés d'exercices précédents et dont le versement a été approuvé par le conseil d'administration durant l'exercice courant.

Le Conseil entreprend actuellement une révision de ses programmes dans le cadre de ses efforts constants pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents, rentables et adaptés aux besoins changeants de la collectivité. Les économies réalisées suite aux changements apportés aux programmes et activités seront réinvesties dans le secteur. Au cours du trimestre, le Conseil a annoncé que le concours d'octobre 2012 du programme de la Brigade volante sera suspendu pendant que le programme fera l'objet d'un examen complet. Le Conseil a également annoncé qu'il ajoute 2 millions de dollars à son soutien actuel aux artistes individuels et aux organismes artistiques afin de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux, portant le financement réservé à l'accès aux marchés internationaux à 7 millions pour cette année.

Les revenus financiers nets pour le trimestre ont été à peu près conformes aux prévisions. Le Conseil a budgété en fonction d'une réduction de 1,2 million des revenus d'investissement disponibles pour financer ses activités par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON VÉRIFIÉ)

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 mars 2012
(en milliers de dollars)			
Total des actifs financiers	287 375 \$	304 987 \$	272 855 \$
Total des passifs	112 062	116 120	62 771
Actifs financiers nets	175 313	188 867	210 084
Actifs non financiers	2 316	2 764	2 430
Excédent accumulé	177 629 \$	191 631 \$	212 514 \$

Au 30 juin 2012, le total des actifs financiers s'établissait à 287,4 millions de dollars, soit une diminution de 17,6 millions en regard de l'exercice précédent. L'actif à court terme inclut l'actif qui, dans le cours normal des activités, devrait être converti en espèces ou passé en charge au cours de l'exercice suivant, et les investissements de portefeuille dans des instruments financiers. Les équivalents de trésorerie représentent le placement temporaire de l'excédent des besoins de liquidités quotidiens du Conseil dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire professionnel de portefeuille.

Les notes 3, 4 et 5 afférentes aux états financiers non vérifiés présentent de l'information importante liée aux actifs financiers du Conseil.

Les placements de portefeuille du Conseil proviennent d'une dotation de 50 millions de dollars reçue du gouvernement en 1957, lors de la création du Conseil, et de contributions grevées d'affectations d'origine externe, reçues par la suite. Au 30 juin 2012, la juste valeur marchande du portefeuille était de 267,7 millions de dollars, dont 71,3 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Ces contributions et d'autres éléments de l'excédent accumulé du Conseil, dont la dotation initiale du gouvernement, sont décrits dans les notes 5, 7 et 8 afférentes aux états financiers non vérifiés.

Au 30 juin 2012, la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil a diminué de 12,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et de 2,8 millions depuis le 31 mars 2012. Au cours de cette période, le Conseil n'a réalisé ni gains ni pertes considérables. Les marchés financiers mondiaux et canadiens ont subi une légère baisse, puis se sont redressés après la fin du trimestre.

Le Conseil détient environ 17 000 œuvres d'art, conservées par la Banque d'œuvres d'art et offertes en location. La Banque d'œuvres d'art s'autofinance et réinvestit ses profits dans de nouveaux achats d'œuvres d'art. La Banque d'œuvres d'art a enregistré une perte de 1 000 \$ pour le trimestre. Le Conseil gère également une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments de qualité. En outre, le Conseil gère dix instruments prêtés, dont neuf par des donateurs anonymes. En utilisant un don de fonds provenant de sa fondation Edith Webb, le Conseil s'est procuré, au cours du trimestre, deux violons au coût de 363 000 \$, un violon Jean-Baptiste Vuillaume de 1871 évalué à 250 000 \$ et un violon Stefano Scarampella de 1900 évalué actuellement à 160 000 \$. Au 30 juin 2012, la valeur estimative des œuvres du Conseil était d'environ 70 millions de dollars et la valeur assurée de ses instruments de musique était de 29 millions de dollars US. Ces biens sont inclus dans l'état de la situation financière au titre des immobilisations, à la valeur symbolique de un dollar.

Le Conseil des arts a conclu avec Morguard Investments limitée une entente visant la location pour 20 ans de locaux dans un nouvel immeuble qui doit être construit au 150, rue Elgin, à Ottawa. L'occupation est prévue pour le 1^{er} janvier 2014 et le Conseil sera le locataire clé. Des coûts d'améliorations locatives et d'aménagement seront engagés pendant l'exercice en cours et le suivant. L'immeuble sera certifié LEED « or ». L'utilisation de nouvelles technologies et de techniques modernes de construction, des taux d'intérêt favorables, l'aménagement conjoint en collaboration avec le propriétaire et une empreinte environnementale réduite ont pour effet net une telle économie de coûts qu'il faudra cinq ans pour que les coûts de locaux atteignent le niveau de 2011-2012. Le Conseil a également entrepris d'importantes modifications à ses systèmes d'information. Lorsqu'ils seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années, ces modifications et d'autres changements visant ses programmes transformeront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

Le passif du Conseil inclut également les avantages sociaux futurs des employés de 4,3 millions de dollars, qui correspondent aux indemnités de départ des employés du Conseil et aux avantages postérieurs au départ à la retraite, qui couvrent les employés et les retraités. Par le passé, le Conseil des arts versait des indemnités de départ à ses employés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. Conformément à la nouvelle convention collective signée en février 2012, ces avantages cessent d'être cumulatifs en juillet 2012 et les employés pourront choisir entre différentes options pour ce qui est du moment et de la nature de l'indemnité de départ que doit leur verser le Conseil.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

ÉTAT SOMMAIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION

(NON VÉRIFIÉ)

pour la période se terminant le 30 juin

(en milliers de dollars)	Budget annuel 2012-13	2012-13	2011-12
Total des revenus	191 897 \$	79 173 \$	88 402 \$
Total des dépenses	191 822	111 793	116 730
Excédent (déficit)			
d'exploitation de la période	15 \$	(32 620) \$	(28 328) \$

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2012, le Conseil a enregistré une perte de 32,6 millions de dollars, en comparaison d'une perte de 28,3 millions pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,3 millions. Cette perte est presque entièrement attribuable à la différence entre le moment où sont comptabilisés les revenus de crédits parlementaires, qui sont constatés en cours d'exercice à mesure que les crédits sont encaissés, et le moment où sont comptabilisées les charges de subventions. Les charges liées aux subventions de fonctionnement pluriannuelles pour lesquelles un budget a été approuvé pour l'exercice en cours et qui satisfont à certains autres critères sont portées aux dépenses dès le début de l'exercice. La plupart, mais non la totalité, de ces subventions sont versées au cours du premier trimestre de l'exercice. Les incidences de cette différence de moment diminueront à chaque trimestre.

Le Conseil ne prévoit aucun changement important de ses crédits parlementaires pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2013. Étant donné que le Conseil reste assujéti à des restrictions financières, mais n'a pas été touché par le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement, les crédits avant rajustement resteront de 181,8 millions de dollars. En cours d'exercice, les crédits du Conseil seront réduits de 500 000 \$ en rapport avec le financement ponctuel pour le Programme national de traduction, exploité en vertu d'un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien.

Au cours du trimestre, le Conseil a reçu des crédits au montant de 78 millions de dollars, en comparaison de 87 millions pour la même période de l'exercice précédent. Cette réduction de 9 millions est la principale cause de l'augmentation de la perte d'une année à l'autre pour ce trimestre. Elle est compensée par des réductions de dépenses de 4,7 millions, visant principalement les charges de subventions, et par d'autres revenus,

Au cours de l'exercice précédent, les crédits pour cette période étaient plus élevés qu'à l'habitude, en prévision des conséquences possibles des délais de financement résultant du rappel tardif du Parlement et de l'approbation du budget à la suite des élections de mai 2011. Des paiements de charges de subventions ont également été versés à l'avance au cours de l'exercice précédent, dans les cas où on l'a jugé préférable.

On prévoit que les charges de subventions dépasseront de 800 000 \$ le montant budgété basé selon les crédits parlementaire et autres revenus prévus. Le plein montant de ce dépassement de crédit est lié aux paiements de subventions versés à partir de l'excédent accumulé du Conseil, qui ont été reportés d'exercices précédents et dont le paiement a été approuvé dans l'exercice courant par le conseil d'administration.

Les revenus financiers nets pour le trimestre ont été à peu près conformes aux prévisions. Le Conseil a budgété en fonction d'une réduction de 1,2 million des revenus d'investissement disponibles

pour financer ses activités par rapport à l'exercice précédent. Les autres revenus incluent un montant de 50 000 \$ reçu de Leonard Cohen, qui a fait don de son prix Glen Gould au Conseil des arts.

Le Conseil entreprend actuellement une révision de ses programmes dans le cadre de ses efforts constants en vue de s'assurer qu'ils restent pertinents, rentables et adaptés aux besoins changeants de la collectivité. Les économies réalisées suite aux changements apportés aux programmes et activités seront réinvesties dans le secteur. Dans le cadre de cet examen, au cours du trimestre, le Conseil a annoncé que le concours d'octobre 2012 du programme de la Brigade volante sera suspendu pendant que le programme fera l'objet d'un examen complet. Le Conseil a également annoncé qu'il ajoute 2 millions de dollars à son soutien actuel aux artistes individuels et aux organismes artistiques afin de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux, portant le financement réservé à l'accès aux marchés internationaux à 7 millions pour cette année. Cette augmentation créera pour les artistes de nouvelles occasions de renforcer leur pratique artistique et d'obtenir la participation d'un plus grand nombre de particuliers à leurs travaux dans le cadre d'une série élargie d'initiatives d'accès au marché.

ACTIFS FINANCIERS NETS

L'état de l'évolution de l'actif financier net indique une diminution de 34,8 millions de dollars de l'actif financier net au cours du trimestre. Cette diminution est presque entièrement attribuable au déficit de 32,6 millions lié aux activités pour la période.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Des pertes accumulées de réévaluation de 2,4 millions de dollars représentent la dévaluation évidente de la juste valeur des placements de portefeuille et des instruments financiers dérivés autres que ceux réalisés par le biais de ventes ou d'aliénations. Les pertes nettes de réévaluation comptabilisées pour le trimestre s'élevaient à 2,3 millions. Le déclin constaté au cours du trimestre reflétait le déclin général des marchés boursiers mondiaux et canadiens. Le rendement des investissements du Conseil équivalait à son indice de référence. Après la fin du trimestre, ce déclin a été en grande partie compensé. Il est impossible de prévoir actuellement les incidences nettes au 31 mars 2013.

Au cours du trimestre une perte nette réalisée de 43 000 \$ a été reclassé à l'état des résultats.

FLUX DE TRÉSORERIE

Les rentrées nettes provenant d'activités de financement au cours du trimestre étaient de 19,7 millions de dollars, en comparaison de 24,3 millions pour la même période de l'exercice précédent. Ce changement est attribuable surtout à la réduction des crédits du Conseil pour le trimestre en comparaison de l'exercice précédent. Il n'aura aucune incidence sur les flux nets de trésorerie pour l'ensemble de l'exercice. Le Conseil prévoit un paiement « inhabituel » de 3 millions de dollars en octobre 2012 pour les indemnités de départ des employés, qui ont cessé d'être cumulatives.

La note 12 afférente aux états financiers indique une variation nette de 53,2 millions de dollars des éléments sans effet sur la trésorerie. Cette variation découle principalement de l'augmentation de 53,0 millions de dollars des subventions à payer en comparaison de la valeur au 31 mars 2012. Cette augmentation résulte principalement du fait que des subventions pluriannuelles qui n'avaient pas été versées à la fin du trimestre ont été portées aux dépenses. En tenant compte du déficit pour la période et en le rajustant en fonction des variations dans les éléments d'actif sans effet sur la trésorerie,

l'encaisse générée par les activités d'exploitation au cours du trimestre était de 19,7 millions. En plus des activités d'exploitation, les capitaux, placements et opérations de financement ont également des incidences sur les soldes de trésorerie. Le résultat net pour le trimestre de tous ces facteurs est une augmentation de 17,2 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La majeure partie de cette augmentation a par la suite été compensée par les paiements de subventions versés en juillet.

Les liquidités utilisées pour acquérir des actifs corporels s'élevaient à 100 000 \$, en comparaison de 500 000 \$ au cours de l'exercice précédent. Une telle utilisation devrait augmenter considérablement au cours de l'exercice, alors que le Conseil aménagera ses nouveaux locaux et investira dans de nouveaux systèmes d'information.

Les liquidités nettes utilisées pour les activités de placement s'élevaient à 400 000 \$, tandis qu'elles étaient de 700 000 \$ au cours de l'exercice précédent. Au cours du trimestre, le Conseil a effectué des placements de portefeuille évalués à 2,1 millions de dollars, principalement dans ses fonds d'infrastructure et ses placements immobiliers, et cédé des placements évalués à 1,8 million (2,2 millions pour l'exercice précédent).

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil possède une culture au sein de laquelle la gestion du risque est une responsabilité que se partagent tous ses employés. Les principaux objectifs de la gestion du risque d'entreprise consistent à s'assurer que les résultats des activités à risque sont conformes aux plans, aux stratégies et à l'appétence aux risques du Conseil.

Gouvernance du risque, appétence aux risques et profil de risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil des arts repose d'abord sur la supervision par son conseil d'administration, directement ou par le biais de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil, y compris à l'égard de son profil de risque et de l'atténuation connexe, du rendement financier et du rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En 2011, le Conseil a établi un énoncé d'appétence aux risques de façon à présenter une description qualitative de son approche d'acceptation du risque dans le cadre de la gestion de ses affaires. L'énoncé d'appétence aux risques du Conseil des arts est le suivant :

« Le Conseil des arts utilise, pour gérer son organisation, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par la prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat, et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. »

« Le Conseil des arts a une faible appétence aux risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions, ces deux conditions étant essentielles à la légitimité du mandat du Conseil. De la même façon, le Conseil a une faible appétence aux risques financiers qui pourraient nuire à la rentabilité et au rendement de ses placements, compte tenu de l'importance capitale d'une gestion adéquate des ressources financières pour maintenir notre capacité à financer et à soutenir la communauté artistique. »

« Quant aux programmes de financement et au soutien offerts à la communauté artistique, le Conseil des arts a une faible appétence aux risques qui pourraient compromettre sa capacité d'offrir des programmes de subventions souples et de s'adapter aux changements du milieu artistique et aux conditions économiques. Néanmoins, le degré d'appétence au risque artistique du Conseil est élevé. Nous maintenons une appétence élevée aux risques liés au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens. Dans ce contexte, nous avons une appétence modérée aux risques qui pourraient compromettre notre capacité à bâtir et à maintenir notre réputation auprès des principaux intéressés.

« Afin de permettre au Conseil des arts de continuer à améliorer sa performance opérationnelle, nous sommes prêts à prendre des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, tous les risques que nous prendrons à cet égard seront gérés en respectant nos valeurs fondamentales, notre culture organisationnelle et notre engagement envers le personnel.

« Ultimement, nous gérerons l'organisme de façon à pouvoir accomplir notre mandat, mettre en œuvre nos orientations stratégiques et obtenir des résultats. Nous ferons preuve de prudence avant de prendre des risques qui pourraient nous en empêcher.

« Le Conseil des arts promet de remplir son mandat et de rester l'organisme hautement performant qu'il est déjà grâce à la gouvernance efficace exercée par son conseil d'administration. Pour finir, le Conseil des arts a une faible appétence aux risques qui pourraient nuire à sa capacité de se gouverner lui-même. »

Les risques suivants sont considérés comme dépassant l'appétence aux risques du Conseil. Par conséquent, à leur égard, on entreprend des mesures d'atténuation focalisées et mises à jour sous la supervision de membres désignés de la direction, afin de réduire l'exposition aux risques :

- Incertitude des revenus;
- Surcharge de changement;
- Efficacité des technologies de l'information;
- Capacité des ressources humaines;
- Démonstration de résultats.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques du marché. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. La plupart des rentrées du Conseil des arts proviennent d'engagements du gouvernement du Canada et, par conséquent, comportent un faible risque de crédit. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil reçoit actuellement la plupart de ses revenus par voie de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans le fonds commun à court terme jusqu'au besoin. Les crédits parlementaires du Conseil pour 2012-2013 et les exercices subséquents ne seront pas touchés par le Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement. L'incertitude des revenus provenant de cette source et le risque de liquidité s'en trouvent donc fortement réduits. Les activités du Conseil des arts sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. La directive adressée aux gestionnaires de placements du Conseil est de gérer les

risques du marché du Conseil sur une base quotidienne, conformément à ses politiques. En général, les positions de place sont contrôlées sur une base trimestrielle par le conseil d'administration et le comité de placements.

NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément à la Préface des normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), le Conseil, classé parmi les « Autres organismes gouvernementaux », a déterminé que le cadre comptable le plus approprié qui satisfait aux besoins de divulgation de l'information financière de ses partenaires est celui des NCSP visant cette catégorie. Le Conseil a adopté le nouveau cadre comptable le 1er avril 2011.

Les présents états financiers trimestriels non vérifiés ont été préparés conformément aux NCSP, présentés au gouvernement et divulgués publiquement sur le site Web du Conseil des arts.

Au cours de la transition vers les NCSP, le Conseil a adopté toutes les normes en vigueur au 1er avril 2011. De plus, plusieurs nouvelles normes NCSP sont assorties de dates ultérieures d'entrée en vigueur obligatoire et d'une option d'adoption de façon anticipée. En règle générale, le Conseil a opté pour l'adoption de façon anticipée. Les normes adoptées de façon anticipée visent :

- Instruments financiers;
- Placements de portefeuille;
- Devises étrangères;
- Présentation des états financiers;
- Transferts gouvernementaux.

Le CCSP envisage actuellement la publication de plusieurs nouvelles normes. Le Conseil étudiera les conséquences de ces normes et les mettra en œuvre, au besoin.

La note 2 afférente aux états financiers non vérifiés présente les principales conventions comptables du Conseil des arts.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer au mode de présentation adopté en 2012.

UTILISATION DES CRÉDITS

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus au cours de la période au titre des revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les prélèvements mensuels sont investis dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire professionnel de placements (pour lequel le Conseil retire ses besoins de trésorerie quotidien).

En cours d'exercice, les crédits du Conseil seront réduits de 500 000 \$ en rapport avec le financement ponctuel pour le Programme national de traduction, exploité en vertu d'un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien.

Les crédits parlementaires approuvés et versés au Conseil au cours de la période sont ventilés comme suit :

(en milliers de dollars)	30 juin 2012	30 juin 2011	31 mars 2012
Fonds d'exploitation			
Financement annuel approuvé – crédit 10 –			
Charges d'exploitation	181 761 \$	181 761 \$	181 761 \$
Budget supplémentaire des dépenses	-	-	157
Réduction des fonds supplémentaires non récurrents pour initiatives de programmes exploitées en vertu de protocoles d'entente	-	-	(960)
Fonds d'exploitation reçus et inscrits dans l'état des résultats	(78 000)	(87 013)	(180 958)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	103 761	94 748	-

États. financiers trimestriels

Changements Communautés Transparence Adaptabilité Arts Souplesse Meneur Flexibilité Synergie Artistes Partenariats Équité Connaissances Expérience Liens Engagement Public Confiance

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Le 30 août 2012



Le directeur et chef de direction
Robert Sirman



Le directeur général des finances
Robin Ghosh, CA, CPA (Illinois)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	30 juin 2012		30 juin 2011		31 mars 2012
ACTIFS FINANCIERS					
Équivalents de trésorerie (note 3)	18 661	\$	22 876	\$	18 \$
Débiteurs	778		1 944		2 144
Dérivés (note 4)	266		308		171
Placements de portefeuille (note 5)	267 670		279 859		270 522
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	287 375		304 987		272 855
PASSIFS					
Découvert bancaire	1 018		1 565		1 581
Subventions à payer	80 813		81 656		27 760
Créditeurs et charges à payer	2 601		2 150		3 710
Revenus reportés	1 746		2 045		1 827
Dérivés (note 4)	105		21		62
Avantages sociaux futurs	4 255		3 652		4 237
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (Note 7)	21 524		25 031		23 594
TOTAL DES PASSIFS	112 062		116 120		62 771
ACTIFS FINANCIERS NETS	175 313		188 867		210 084
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles	2 047		2 562		2 156
Œuvres d'art et instruments de musique	1		1		1
Frais payés d'avance	268		201		273
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	2 316	\$	2 764		2 430
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 8)	177 629		191 631	\$	212 514
L'excédent accumulé est constitué de :					
Excédent accumulé des activités	180 039		190 791		212 659
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-		533		-
Gains et (pertes) de réévaluation cumulés	(2 410)		307		(145)
EXCÉDENT ACCUMULÉ	177 629	\$	191 631	\$	212 514

ÉTATS DES RÉSULTATS (non vérifié)

	Budget Annuel 2012	30 juin 2012	30 juin 2011
pour la période se terminant le 30 juin(en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements (note 9)	9 353 \$	609 \$	706 \$
Revenus (pertes) nets de la Banque d'œuvres d'art (note 10)	6	1	(58)
Autres revenus	1 277	563	741
Total des revenus	10 636	1 173	1 389
Charges			
Programmes			
Subventions	153 391	103 257	107 887
Administration	13 687	3 028	3 049
Services	6 683	1 363	1 672
	173 761	107 648	112 608
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 11)	2 329	517	464
Administration générale	15 792	3 628	3 658
Total des charges	191 882	111 793	116 730
Déficit annuel liés aux activités avant le crédit parlementaire	(181 246)	(110 620)	(115 341)
Crédit Parlementaire	181 261	78 000	87 013
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	15	(32 620)	(28 328)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	212 659	212 659	219 119
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, À LA FIN DE LA PÉRIODE	212 674 \$	180 039 \$	190 791 \$

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF FINANCIER NET

(non vérifié)

pour la période se terminant le 30 juin (en milliers de dollars)

	30 juin 2012	30 juin 2011
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(32 620) \$	(28 328) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(135)	(44)
Amortissement des immobilisations corporelles	244	249
	109	205
Acquisition de charges payées d'avance	(268)	(201)
Utilisation de charges payées d'avance	273	272
	5	71
Pertes de réévaluation nettes	(2 265)	307
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(34 771)	(27 745)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	210 084	216 612
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	175 313 \$	188 867 \$

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

(non vérifié)

pour la période se terminant le 30 juin (en milliers de dollars)

	30 juin 2012	30 juin 2012
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(145) \$	- \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Dérivés	144	340
Placements de portefeuille	(2 366)	(33)
Montants reclassés dans l'état des résultats:		
Dérivés	(104)	-
Placements de portefeuille	61	-
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	(2 265)	307
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉES, À LA FIN DE LA PÉRIODE	(2 410) \$	307 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non vérifié)

pour la période se terminant le 30 juin (en milliers de dollars)

	30 juin 2012	30 juin 2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de la période lié aux activités	(32 620) \$	(28 328) \$
Pertes sur disposition dans les placements de portefeuille (note 9)	85	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	244	249
Augmentation des charges payées d'avance	5	71
Augmentation des avantages sociaux futurs	18	42
Produits provenant des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(868)	(1 433)
Transfert à autres revenus	(363)	-
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 12)	53 229	53 663
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	19 730	24 264
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(135)	(44)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(2 140)	(2 896)
Disposition de placements de portefeuille	1 751	2 221
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(389)	(675)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	19 206	23 545
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(1 563)	(2 234)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	17 643 \$	21 311 \$
Représentés par :		
Équivalents de trésorerie	18 661 \$	22 876 \$
Découvert bancaire	(1 018)	(1 565)
	17 643 \$	21 311 \$

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période se terminant le 30 juin 2012

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Loi sur le Conseil des Arts du Canada assigne au Conseil des arts les fonctions et les tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MÉTHODE COMPTABLE

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés selon les normes pour le secteur public (NCSP) en application de la Norme sur les rapports trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor. Cette information financière doit être lue avec les états financiers vérifiés du Conseil pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2012, préparé conformément aux NCSP.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Dérivés	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en

des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

DÉRIVÉS

Chaque dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). À partir du 1^{er} avril 2011, les variations latentes de la juste valeur des dérivés dans l'année duquel elles surviennent sont reconnues dans l'état des gains et pertes de réévaluation au titre de dérivés sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans l'état des résultats.

PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion payés sont portés en charges au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

ŒUVRES D'ART ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les œuvres d'art et les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens. Voir à la note 13 la présentation de la nature des œuvres d'art et des instruments de musique que possède le Conseil des arts.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i) Indemnités de départ

Par les années passées, les employés avaient droit à des indemnités de départ prévues dans les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités était passé en charges à mesure que les employés rendaient les services nécessaires pour les gagner. Le passif était calculé selon les meilleures estimations et hypothèses de la direction, quant au salaire des employés et leur nombre d'années de service au 30 juin.

Étant donné que les indemnités de départ ont cessé d'exister, le Conseil n'a pas effectué d'évaluation actuarielle de cet avantage, car l'obligation a déjà été déterminée.

ii) Prestations aux retraités

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit). La première évaluation estimative de cet avantage a eu lieu le 31 mars 2012, et la première évaluation complète aura lieu le 31 mars 2013.

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes et aux gains et pertes actuariels et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des groupes d'employés. La période de service résiduelle moyenne des employés actifs couverts par les régimes de prestations est de dix ans.

iii) Prestations de retraite

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus dans les états financiers au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

PRINCIPAL DE DOTATION – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

RÉSERVE – EXCÉDENT DES REVENUS DE PLACEMENTS

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités tel que présenté à la note 8. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de

placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent (déficit) accumulé des activités à la réserve – excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent (déficit) accumulé des activités à partir de la réserve – excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

CONSTATATION DES REVENUS

i) Crédit parlementaire

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et constatés dans l'état des résultats pendant l'exercice où les charges sont engagées. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

ii) Contributions

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'elles sont reçues.

iii) Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de location d'œuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'œuvres d'art.

iv) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

v) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Depuis le 1^{er} avril 2011, les gains et pertes latents liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements.

SUBVENTIONS

Les subventions sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans l'exercice pour lequel elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration et pendant lequel l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la Loi de crédits.

CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

CHIFFRES BUDGÉTÉS

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote

de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis pas différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. L'investissement du Conseil dans le fonds commun était de 18 661 000 \$ au 30 juin 2012 (31 mars 2012 : 18 000 \$).

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats ont normalement une durée d'un mois.

Le Conseil conclut des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représentait environ 0,9 % (31 mars 2012 : 0,9 %) du portefeuille de placements. La stratégie de couverture permet de couvrir de 30 à 70 % de l'exposition aux devises étrangères pour les actifs désignés.

Les montants nominaux des contrats de change à terme servent de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 30 juin 2012, le Conseil détenait des contrats de change à terme venant à échéance le 2 août 2012, au montant nominal de 38 623 000 \$ (31 mars 2012 : 40 721 000 \$) détaillé comme suit :

(en milliers de dollars)	Taux de change à terme (%)	Cumul 30 juin 2012		Fin de l'exercice 31 mars 2012	
		Montant nominal ¹	Juste valeur	Montant nominal ¹	Juste valeur
Devises					
Dollar américain	0,981	18 608	209	1 000	18 841
Euro	0,773	5 337	(47)	0,751	6 334
Franc suisse	0,928	4 688	(41)	0,904	4 694
Livre sterling	0,625	4 181	3	0,626	4 516
Yen japonais	78,268	2 703	45	82,271	3 006
Autres actifs	1,770	1 420	9	4,510	1 489
Autres passifs	4,521	1 686	(17)	4,440	1 841

¹ Conformément à la stratégie de couverture dynamique du Conseil, le montant nominal représente l'exposition du Conseil à ces devises.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur représente le gain ou la perte potentiel si leur règlement prenait place le 30 juin 2012. Les gains latents de 158 000 \$ sur les contrats de change à terme échu au 30 juin 2012, mais dont la date de règlement était postérieure à la date de l'état de la situation financière, sont comptabilisés au titre des dérivés dans débiteurs.

Le revenu net de placements inclut une perte nette sur les instruments financiers dérivés pour la période de 226 000 \$ (30 juin 2011 : 524 000 \$).

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012					Fin de l'exercice 31 mars 2012		
	Prix coûtant \$	Pertes latentes \$	Gains latents \$	Juste valeur \$	%	Prix coûtant \$	Juste valeur \$	%
<i>Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux</i>								
Fonds communs								
Actions	100 889	5 437	-	95 452	44,7	100 890	99 787	46,3
Obligations	73 312	-	699	74 011	34,7	73 311	72 448	33,6
Alternatifs	20 017	-	1 876	21 893	10,3	20 017	21 856	10,1
Marché monétaire	5 108	-	-	5 108	2,4	5 589	5 589	2,6
Immobilier	8 336	-	684	9 020	4,2	8 666	9 267	4,3
Infrastructure	8 253	303	-	7 950	3,7	7 208	6 757	3,1
	215 915	5 740	3 259	213 434	100,0	215 681	215 704	100,0
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	25 785	1 391	-	24 394	45,0	25 785	25 503	46,6
Obligations	18 606	-	160	18 766	34,6	18 606	18 370	33,5
Alternatifs	5 150	-	479	5 629	10,4	5 149	5 618	10,3
Marché monétaire	609	-	-	609	1,1	737	737	1,3
Immobilier	2 235	-	194	2 429	4,5	2 318	2 487	4,5
Infrastructure	2 523	114	-	2 409	4,4	2 243	2 103	3,8
	54 908	1 505	833	54 236	100,0	54 838	54 818	100,0
Total des placements	270 823 \$	7 245 \$	4 092 \$	267 670 \$		270 519 \$	270 522 \$	

Les gains et pertes latents sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 30 juin 2012.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Les fiduciaires Killam ont demandé que leurs dons soient investis séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 7,99 % (31 mars 2012 : 8,15%) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 17 053 000 \$ (31 mars 2012 : 17 580 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 71 289 000 \$ (31 mars 2012 : 72 398 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration en janvier 2012. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	35 %	25 %	35 %	45 %
Obligations	35 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	4 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et d'infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 5 717 000 \$ (31 mars 2012 : 6 326 000 \$).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence de notation reconnue. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majorés de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

6. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 30 juin, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Classement	Cumul	Fin de l'exercice
			30 juin 2012	31 mars 2012
Catégories - actifs et passifs financiers			Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Équivalents de trésorerie		Juste valeur	18 661	18
Débiteurs		Coût amorti	778	2 144
Dérivés nets		Juste valeur	161	109
Placements de portefeuille ¹		Juste valeur	267 670	270 522
Découvert bancaire		Juste valeur	1 018	1 581
Subventions à payer		Coût amorti	80 813	27 760
Créditeurs et charges à payer		Coût amorti	2 601	3 710

¹ La juste valeur des placements présenté à la note 8.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et de certaines charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir du cours du change au comptant et le cours de change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice (voir note 4).

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.

La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année.

La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	-	18 661	-	18 661	-	18	-	18
Dérivés	266	-	-	266	171	-	-	171
	266	18 661	-	18 927	171	18	-	189

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil

des Arts et fonds spéciaux

Fonds communs

Actions	-	95 452	-	95 452	-	99 787	-	99 787
Obligations	-	74 011	-	74 011	-	72 448	-	72 448
Alternatifs	-	-	21 893	21 893	-	-	21 856	21 856
Marché monétaire	-	5 108	-	5 108	-	5 589	-	5 589
Immobilier	-	-	9 020	9 020	-	-	9 267	9 267
Infrastructure	-	-	7 950	7 950	-	-	6 757	6 757

Fonds Killam

Fonds communs

Actions	-	24 394	-	24 394	-	25 503	-	25 503
Obligations	-	18 766	-	18 766	-	18 370	-	18 370
Alternatifs	-	-	5 629	5 629	-	-	5 618	5 618
Marché monétaire	-	609	-	609	-	737	-	737
Immobilier	-	-	2 429	2 429	-	-	2 487	2 487
Infrastructure	-	-	2 409	2 409	-	-	2 103	2 103
	-	218 340	49 330	267 670	-	222 434	48 088	270 522

Total	266	237 001	49 330	286 597	171	222 452	48 088	270 711
--------------	-----	---------	--------	---------	-----	---------	--------	---------

Passifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Découvert bancaire	1 018	-	-	1 018	1 581	-	-	1 581
Dérivés	105	-	-	105	62	-	-	62
Total	1 123	-	-	1 123	1 643	-	-	1 643

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 :

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012				Fin de l'exercice 31 mars 2012			
	Fonds alternatifs	Fonds immo- bilier	Fonds infra- structure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immo- bilier	Fonds infra- structure	Total
<i>Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux</i>								
Solde d'ouverture	21 856	9 267	6 757	37 880	21 589	8 049	6 694	36 332
Total des gains et pertes								
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	34	75	134	243	245	295	58	598
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	3	7	12	22	22	26	5	53
Achats/Émissions	-	(329)	1 047	718	-	897	-	897
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	21 893	9 020	7 950	38 863	21 856	9 267	6 757	37 880
<i>Fonds Killam</i>								
Solde d'ouverture	5 618	2 487	2 103	10 208	5 550	2 154	2 082	9 786
Total des gains et pertes								
• reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
• reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	11	24	27	62	68	95	21	184
Achats/Émissions	-	(82)	279	197	-	238	-	238
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	5 629	2 429	2 409	10 467	5 618	2 487	2 103	10 208

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

7. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 8).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012	Fin de l'exercice 31 mars 2012
Solde d'ouverture	23 594 \$	26 349 \$
Transfert aux revenus nets de placements (note 9)		
Revenus nets de placements	(131)	717
Utilisation des fonds	(737)	(2 719)
	(868)	(2 002)
Transfert à autres revenus	(363)	(520)
Gains (pertes) latents sur placements de portefeuille	(875)	(2 700)
Reclassés à l'état des résultats	21	2 428
Gains latents sur dérivés	15	39
Solde de fermeture	21 524 \$	23 594 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille et les dérivés sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

8. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2012	Fin de l'exercice 31 mars 2012
Excédent accumulé des activités		
Dotation – contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation – contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placement		
Solde au début de la période	118 445	121 445
Affecté à l'excédent accumulé des activités durant la période	-	(3 000)
Solde à la fin de la période	118 445	118 445
Excédent		
Solde au début de la période	6 645	10 105
Affecté de la réserve - excès de revenus de placement durant la période	-	3 000
Déficit pour la période	(32 620)	(6 460)
Solde à la fin de la période	(25 975)	6 645
Total de l'excédent accumulé des activités	180 039	212 659
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	(145)	533
Variations de la juste valeur	(2 265)	(678)
Solde à la fin de la période	(2 410)	(145)
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	177 629 \$	212 514 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

9. REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	30 juin 2012	30 juin 2011
Pertes sur disposition de placements de portefeuille	(85) \$	- \$
Transfert des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	868	1 433
Pertes nettes des dérivés	(226)	(524)
Revenus d'intérêts et de dividendes	398	218
Frais de gestion du portefeuille	(346)	(421)
	609 \$	706 \$

¹ En 2011, le Conseil a constaté une réduction de 58,9 millions de la valeur comptable de ses placements dans les fonds communs mondiaux, car la perte de valeur a été considérée comme durable (voir note 8).

10. REVENUS (PERTES) NETS DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	30 juin 2012	30 juin 2011
Revenus de location	415 \$	487 \$
Autres revenus	13	13
Achats d'œuvres d'art	-	(18)
Frais administratifs	(420)	(534)
Amortissement des autres immobilisations	(7)	(6)
	1 \$	(58) \$

11. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	30 juin 2012	30 juin 2011
Dépenses de programmes	206 \$	159 \$
Programmes – contributions reçues	-	-
Frais administratifs	311	305
	517 \$	464 \$

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	30 juin 2012	30 juin 2011
Diminution des débiteurs	1 366 \$	746 \$
Augmentation des subventions à payer	53 053	55 730
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 109)	(2 750)
Diminution des revenus reportés	(81)	(63)
Variation nette	53 229 \$	53 663 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2012.